



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Woluwe-Saint-Pierre
Service de l'Urbanisme
Monsieur Nicolas Gdalewitch
Architecte
Avenue Charles Thielemans, 93
B - 1150 BRUXELLES

V/Réf. : 2022/218 - S/1378

N/Réf. : AA/MB/WSP20265_697_PU_Anjou_27

Bruxelles, le 10/10/2022

Annexe : //

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue du Manoir d'Anjou, 27

Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation d'une habitation unifamiliale à 3 façades.

Avis de la CRMS

Monsieur l'Architecte,

En réponse à votre courrier du 14/09/2022, reçu le 20/09/2022, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 28/09/2022.



La demande concerne la maison située Avenue du Manoir d'Anjou 27, comprise dans la zone de protection du Manoir d'Anjou.

Selon la CRMS, les interventions consignées dans demande mentionnée sous rubrique sont sans incidences patrimoniales négatives sur le site classé qui s'étend à l'arrière de la maison. Le projet n'appelle donc pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur l'Architecte, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : mkreutz@urban.brussels ; csmets@urban.brussels ; hlelièvre@urban.brussels ; mzvanhaeperen@urban.brussels ; vhenry@urban.brussels ; urbanisme@woluwe1150.be ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels